

# L'ÉCHO SAUMUROIS

ABONNEMENT  
 Un an..... 18 fr.  
 Six mois..... 9 »  
 Trois mois..... 4 50

INSERTIONS

Annonces, la ligne... » 20  
 Réclames, — .. » 30  
 Faits divers, — .. » 75

Journal Politique, Littéraire, d'Intérêt local, d'Annonces Judiciaires et d'Avis Divers  
 PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

L'Agence Havas, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, et 8, place de la Bourse, est seule chargée à Paris de recevoir les annonces pour le journal.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.  
 Un trimestre commencé sera dû.

BUREAUX: 4, PLACE DU MARCHÉ-NOIR, SAUMUR

Les abonnements et les insertions doivent être  
 payés d'avance.

SAUMUR, 18 JUIN

## Réponse à l'article MM. les Députés, en classe!!

Cher Monsieur Z.,  
 Vous tounez contre les députés qui n'assistent pas à toutes les séances. En principe, vous avez raison. Un député se doit à son mandat et, par conséquent, il doit suivre avec assiduité les travaux parlementaires. Mais ne doit-il être que député?  
 Parmi les membres du Parlement, vous trouvez des industriels, des avocats, des commerçants, des médecins, des agriculteurs. Doivent-ils donc sacrifier complètement et leurs propres intérêts et les intérêts liés aux leurs, pour donner satisfaction à ceux qui sont opposés à ce qu'on puisse voter pour des absents?  
 Il faudrait décréter alors que nul ne peut être député s'il n'a 400,000 fr. de rentes en viager, ou s'il n'a pas le sou. Vous n'auriez alors, comme représentants, que des gens ayant des revenus leur rentrant automatiquement ou des gens pour qui la situation de député est un gagne-pain.  
 Voici, par exemple, M. Schneider, député du Creusot. Il emploie là-bas 14,000 ouvriers (dont il est d'ailleurs adoré).  
 Il représente à la Chambre la grande industrie et peut parler sur certaines questions avec une compétence toute particulière et éclairer les débats. Il lui est cependant matériellement impossible d'assister à toutes les séances de la Chambre. Et pourtant, faute d'une voix, une bonne loi peut être repoussée.  
 Voyons, cher Monsieur Z., laissez aux députés la faculté de voter pour les absents.  
 Au bout de la législature, demandez-leur de déposer leur bilan.  
 Si le passif dépasse l'actif, mettez-les à la porte, et vous ferez bien.

UN ÉLECTEUR.

## LA DURÉE DE LA SESSION

On commence à se préoccuper de l'époque à laquelle devra être close la session des Chambres. Cette question présente cette fois une importance particulière en raison de l'échéance des pouvoirs présidentiels qui doit survenir à la fin de l'année.  
 Il y a une relation directe entre la clôture de la session actuellement en cours et l'ouverture de la session d'automne qui aura pour préface la réunion du congrès.  
 La session actuelle paraît devoir être close d'autant plus tôt que la suivante devra être convoquée également plus tôt.  
 On sait que les pouvoirs du Président de la République expirent le 3 décembre prochain et que, d'autre part, l'élection présidentielle doit se faire au moins un mois avant cette échéance, c'est-à-dire le 3 novembre au plus tard. Si, comme c'est probable, on ne fait pas coïncider la réunion du Congrès avec les trois premiers jours de novembre, à raison des fêtes qui les marquent, le Congrès sera convoqué dans les trois derniers jours d'octobre.  
 Or, il existe des raisons de penser que le gouvernement compte fixer au milieu d'octo-

bre l'ouverture de la session, pour permettre aux membres des deux Chambres de disposer d'un délai suffisant pour se concerter en vue de l'élection présidentielle. Devant rentrer en session plus tôt que d'habitude, les Chambres se sépareront sans doute dans la première quinzaine de juillet.

## LA CHAMBRE

Séance du 18 juin

Répression des fraudes commises dans la vente des vins

M. GEORGES BERRY a la parole.  
 L'origine du projet est, selon lui, dans la mévente des vins du Midi.  
 Or, il y a à peine 6 à 700,000 hectolitres d'eau dans le vin vendu dans Paris et il y a encore dans les caves du Midi plus de 10 millions d'hectolitres de vins invendus. La loi serait donc en réalité sans influence sur la vente des vins du Midi.  
 Mais elle va augmenter le prix du vin à Paris; on en achètera moins et c'est le Midi qui en souffrira.  
 Il n'y a, d'ailleurs, pas de tromperie sur la marchandise vendue, puisqu'on peut lire, affiché dans la boutique, que « le vin est additionné d'eau ».  
 M. TURREL. — Et ceux qui ne savent pas lire!  
 M. GEORGES BERRY. — Nul n'est censé ignorer la loi; or, l'instruction est obligatoire.  
 M. JOURDE. — C'est votre vin fraudé que vous voulez obligatoire, mais pas laïque; vous le voulez baptisé.  
 M. Michou critique les théories du laboratoire municipal sur la composition du vin naturel: on exige dix degrés d'alcool et deux grammes d'extrait sec; or beaucoup de vins naturels ne les contiennent pas.  
 L'orateur, opposé au mouillage, s'élève contre des euphémismes tels que: vin mouillié et viné; on ne mouille pas un liquide, on ne vine pas du vin. Il faut livrer aux consommateurs un produit sain et inaltéré.  
 M. DENOX combat le projet.  
 Les laboratoires ne peuvent déterminer si l'eau qui se trouve dans le vin vient des pluies avant les vendanges ou du puits après les vendanges.  
 Qu'on impose les alcools introduits dans le vin; mais qu'on ne porte pas un coup mortel à la reconstitution de nos vignobles par les mesures proposées à la Chambre.  
 M. JOURDE s'élève contre la concurrence faite aux viticulteurs par le Crédit foncier qui, exploitant les vignobles saisis, peut offrir à moindre prix sans payer de droits.  
 M. MILLERAND soutient que le vinage ne peut constituer un délit. Les chimistes déclarent impossible de reconnaître le mouillage et tous les condamnés de ce chef ont été amnistiés.  
 M. LE GARDE DES SCEAUX prie la Chambre de voter le projet.  
 Il s'agit de punir le mouillage, même connu de l'acheteur.  
 M. BOUBOIS. — Il faut se garder de confondre avec la fraude les procédés employés avec les vins transportables. Il est impossible de reconnaître le mouillage de l'alcoolisation et impossible de condamner un vendeur qui a prévenu son acheteur.

Après une proposition d'ajournement de M. Millierand, repoussée par la Chambre, l'urgence est déclarée et on passe à la discussion des articles.

La Chambre adopte d'abord la première partie de l'article 1er, ainsi conçu:

L'art. 1er de la loi du 5 mai 1855 est complété ainsi qu'il suit:

« Si, dans les cas prévus par les paragraphes 1 et 2 de l'article 1er de la loi du 27 mai 1851, il s'agit de vin additionné d'eau, les pénalités édictées par l'art. 423 du Code pénal et de la loi du 27 mars 1851 seront applicables. »

M. VAILLANT demande la suppression de la fin du paragraphe:

« Même dans le cas où la falsification par addition d'eau serait connue de l'acheteur ou consommateur. »

Il demande, de plus, que, dans les villes où les vins sont soumis à des droits d'octroi, les vins additionnés d'eau; quant ils ont été déclarés tels à l'octroi par le débitant, ne puissent exposer celui-ci aux pénalités de l'article 4er.

La Chambre adopte par mains levées la disposition dont M. Vaillant demandait la suppression, et M. Vaillant retire le surplus de son amendement.

La Chambre adopte le second paragraphe de l'article 1er ainsi conçu:

« Cette disposition n'entrera toutefois en vigueur qu'un mois après la promulgation de la présente loi. »

Par 335 voix contre 175, l'article 2 est adopté.

Par 342 voix contre 125 l'ensemble du projet est adopté.

## INFORMATIONS

Résultat du Grand Prix de Paris

200,000 fr., dont 150,000 fr. offerts par la Ville de Paris et 50,000 fr. par les cinq grandes Compagnies de chemins de fer, pour poulains entiers et pouliches de toute espèce et de tout pays, nés en 1891; 20,000 fr. au second et 10,000 fr. au troisième sur les entrées. Poids: 56 kil. Distance: 3,000 mètres environ. (Grande piste).

1er, D. Baghtché, à M. Schickler; 2e, Matchbox, à M. de Hirsch; 3e, Mansour, à M. de Clermont-Tonnerre. — 11 partants.

Mort du sous-lieutenant Schiffmacher

Le sous-lieutenant Schiffmacher est mort, avant-hier matin, à sept heures, en proie à d'horribles souffrances. Depuis la veille, une péritonite s'était déclarée et l'on ne conservait plus d'espoir de sauver le blessé.

Tentative d'assassinat sur M. Crispi

Avant-hier, vers deux heures, M. Crispi a été victime d'une tentative d'assassinat. La voiture du président du conseil italien entra dans la rue Capolecase, lorsqu'un jeune homme, tenant un pistolet dans chaque main, s'approcha et fit feu. La balle atteignit la voiture sans toucher M. Crispi ni son chef de cabinet. Le meurtrier s'apprêtait à tirer une seconde fois lorsqu'il en fut empêché par des passants accourus au bruit de la détonation.

Des agents de police l'arrêtèrent aussitôt et lui enlevèrent son second revolver. Il se laissa faire sans opposer de résistance.  
 Conduit à la questure, le meurtrier déclara

se nommer Pietro Lega, originaire de Lugo (Romagne), âgé de 25 ans, profession de menuisier.

Dans son premier interrogatoire il avoua la préméditation. Il fait profession de foi anarchiste et a déclaré être arrivé exprès le matin à Rome pour tuer M. Crispi, manifestant même un vif regret de ne pas avoir atteint le président du conseil.

Le vote par correspondance

M. Desfarges, député socialiste, vient de déposer une proposition tendant à « établir le vote par correspondance dans toutes les communes de France ».

La réglementation des interpellations

M. Dulau vient de déposer sur le bureau de la Chambre son rapport relatif à la réglementation des interpellations, qui a été approuvé par la commission et dont on connaît les conclusions.

La discussion aura lieu cette semaine.

Le duc d'Orléans

Le duc d'Orléans entrera au mois de décembre comme lieutenant dans le 12e régiment de uhlands antrichiens. Ce régiment tient garnison à Székesfehérvár, en Hongrie, et a pour chef titulaire François II, ex-roi de Sicile.

Le procès de la Panclastite

La 1re chambre du tribunal de la Seine, présidée par M. Couturier, vient de statuer sur la demande en 2 millions de dommages-intérêts formée par la Société la Panclastite, et par M. Turpin, intervenant, contre la maison Armstrong et M. Triponé.

Conformément aux conclusions de M. l'avocat de la République Brégeault, le tribunal a repoussé la demande, en déclarant qu'il n'était pas suffisamment établi que la découverte de M. Turpin eût été vendue par la maison Armstrong au gouvernement italien.

Il a donc déclaré Turpin mal fondé sur son intervention et l'en a débouté; déclaré la société la « Panclastite » mal fondée en sa demande, l'en a déboutée et condamnée aux dépens.

Il a, en outre, condamné Turpin aux dépens de son intervention.

ALLEMAGNE

Le conseil d'agriculture d'Alsace-Lorraine s'est réuni à Strasbourg, pour examiner l'introduction en Alsace-Lorraine de la législation allemande contre l'usure et un projet de création d'une union des viticulteurs. Il s'agirait de grouper tous les producteurs de chaque région viticole en sociétés de production ou en syndicats qui se chargeraient du pressurage dans un local spécial de toutes les récoltes de la région, vendraient les produits et en répartiraient le prix de vente au prorata de la vendange de chaque coassocié. Ces sociétés consentiraient aussi des avances aux vigneronnés gênés, en attendant le placement du vin qui pourrait ainsi se faire dans de meilleures conditions.

Allocution impériale

En passant, devant le nouveau palais à Potsdam, l'inspection de la troupe coloniale forte de 221 hommes, destinée au Sud-Ouest africain, l'Empereur a adressé aux soldats l'allocution suivante:

« Les troupes coloniales ne devront pas oublier qu'elles appartiennent à l'empire allemand. Je vous souhaite du succès dans le pays lointain où vous aurez à sauvegarder l'honneur de l'Allemagne. Vous n'y oublierez pas non plus que les hommes que vous y rencontrerez et dont la peau a une couleur différente de la vôtre, ont également du cœur, et qu'ils ont aussi le sentiment de l'honneur. Vous devez donc traiter ces hommes avec douceur. »

### La bicyclette dans l'armée allemande

Un crédit de 400,000 marcs a été inscrit au nouveau budget de la guerre pour l'achat des bicyclettes destinées à l'infanterie et aux régiments de chasseurs. Chaque bataillon sera pourvu de deux bicyclistes. Dès à présent, l'achat de 830 machines est décidé.

Le prix moyen de ces machines, fixé par le budget, est de 300 marcs, soit 330 fr.

### ANGLETERRE

#### La hausse des crapauds

On signale la présence, dans le département de la Somme, d'un commis-voyageur anglais qui vient faire dans la région des achats de crapauds. Ceux-ci, qui se sont vendus l'an dernier 8 fr. le cent, valent aujourd'hui jusqu'à 3 fr. la douzaine.

Les crapauds sont utilisés en Angleterre pour la destruction des limaces.

### REVUE HEBDOMADAIRE

17 juin 1894.

Les affaires ont été assez calmes cette semaine. Les incidents n'ont pas manqué. Mais nos rentes conservent malgré tout une bonne tenue.

Il se manifeste un peu d'hésitation, du reste un léger recul ne serait pas fait pour nous déplaire, il redonnerait aux cours un peu d'élasticité.

Le 3 0/0 se négocie à 100.427 ex-coupon de 0.75. Le 3 1/2 est à 106.95.

Les actions de nos grands établissements de crédit sont assez fermes, mais il y a un peu d'affaires.

Le Foncier s'inscrit de 900 à 962.50. Bon courant de demandes sur les obligations de cet établissement.

Le Comptoir national d'Escompte est très ferme à 505. Il vient d'ouvrir une agence à Tunis.

La Société Générale clôture comme la semaine dernière. Les bénéfices du mois de mai se sont élevés à 327,199 fr.

Le Crédit Lyonnais n'a eu que peu de variations, il est bien tenu.

Le Crédit Lyonnais, la Banque de Paris et le Comptoir national d'Escompte sont chargés de recevoir, du 18 juin au 3 juillet, les demandes de conversion des obligations de la Banque centrale du Crédit Foncier de Russie.

Les porteurs de ces titres n'ont pas à hésiter, ils doivent accepter l'échange qui leur donne un titre ressortissant à un prix sensiblement égal à celui de leurs obligations actuelles et les met en outre à l'abri des éventualités que la continuation de l'existence de la Banque pourrait amener.

Les obligations 1<sup>re</sup> série reçoivent pour 400 roubles capital normal 111 roubles or nominal en rente 3 0/0 russe.

Les obligations 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> séries reçoivent pour 400 roubles nominal 110 roubles en 3 0/0. En d'autres termes on propose aux détenteurs d'obligations 3 0/0 d'échanger leurs obligations contre de la rente 3 0/0 amortissable en 78 ans et exempté de tout impôt.

Le marché de nos grands chemins est toujours agité avec des alternatives de hausse et de baisse. La spéculation s'est emparée de ces titres, ce qui est regrettable.

Le Suez est à 2,860.  
L'Italien s'est avancé cette semaine de 78.90 à 79.25.

L'Extérieure ne s'écarte guère du cours de 65 fr. On craint toujours qu'il n'y ait des complications au Maroc par suite de la mort du Sultan.

Les fonds austro-hongrois sont bien tenus. La Banque des Pays-Autrichiens cote 503.75.

Un peu de tassement sur les fonds ottomans, ce qui n'a rien de surprenant après la hausse qui a eu lieu.

DE LAVIGERIE,  
22, place Vendôme, Paris.

## CHRONIQUE LOCALE

### ET RÉGIONALE

Bulletin Météorologique du 18 Juin

Observations de M. DAVY, opticien, place de la Bilange, 25, Saumur.

Baromètre.		Thermomètre.	
Hier soir, à 5 h.		au-dessus	18°
Ce matin, à 8 h.		au-dessus	15°
Midi,	761 mm	au-dessus	17°
Hausse,	mm		
Baisse,	mm		
Température minima de la nuit		au-dessus	14°

### SAUMUR

#### Vol de 500 francs

M. Clavier, propriétaire d'un manège de chevaux de bois installé quai de Limoges, avait engagé, comme domestique, aux appointements de 20 fr. par mois, Gogain, originaire de Saint-Florent. Depuis quelques semaines, il s'apercevait que Gogain faisait des dépenses au-dessus de ses gages et ouvrit l'œil. Le 15 juin, il constata que la porte du placard de sa voiture, dans lequel il plaçait son argent, avait été fracturée. 70 fr. manquaient sur une somme de 640 francs en or renfermée dans une sacoche.

Il interrogea Gogain qui nia. Une plainte fut portée à la gendarmerie de Saumur, et le domestique, pressé de questions basées sur des indices sérieux, avoua d'abord avoir volé 30 fr., puis il alla jusqu'à 70 fr. On l'arrêta, et quand il fut entré dans la maison d'arrêt on le deshabilla. Le gardien procédant à la visite trouva deux pièces de 20 fr. dans la doublure de sa casquette et deux autres pièces dans les chaussettes. Gogain prétendit que cet argent provenait de ses économies.

Au même instant était amenée une fille Carmiot, maîtresse de Gogain, qui confessa que ce dernier lui avait, à cinq ou six reprises, donné

25 fr., toujours suivant le domestique, résultat de ses épargnes. Il en est de même des achats assez importants de vêtements et de chaussures effectués tout récemment par Gogain.

Détail à noter: la mère de Gogain accuse hautement son fils d'être un voleur et reconnaît que, depuis plusieurs mois, ce triste personnage ne l'escroquait plus.

Au jugement de M. Clavier, le total des sommes dérobées atteint 500 fr.

#### Accident mortel à la gare d'Orléans

Hier soir, vers 10 heures, descendait du train, à Saumur, gare d'Orléans, un sieur Verger, âgé de 50 ans, maçon à Langeais, qui, venant de Tours, s'était endormi dans le wagon et ne s'éveilla qu'en notre gare. On le garda, dans l'intérieur de la gare, pour le rapatrier à Langeais par le train de 2 heures 29 du matin.

Quand arriva ce train, on l'invita à traverser la voie. Malgré les indications et les appels des employés, il s'engagea sur la voie par laquelle venait ce train.

Saisi par la machine, il fut projeté dix mètres plus loin. Quand on le releva, il avait les deux jambes coupées.

Transporté immédiatement à l'Hospice par les soins du docteur Renou, Verger est mort quelques instants après son arrivée.

La victime laisse une veuve et quatre enfants dans la plus profonde misère.

#### L'ouverture de la pêche

Mauvaise ouverture.

Les nombreux pêcheurs partis dès l'aube ont fait, seuls, quelques fritures en Loire. On nous signale cependant la capture, par M. Clément, d'un brochet de 2 livres.

Quant au Thouet, déception complète. A part les lanceurs d'éperviers, bredouilles sur toute la ligne.

### Les Courses des A. V. S.

Grande affluence, hier, au Vélodrome de la Loire, où la Société des Amateurs Vélocipédistes Saumurois donnait sa réunion annuelle.

Les engagements, très nombreux, offraient un intérêt particulier à ces courses, dont voici le résultat:

1<sup>re</sup> COURSE. — Bicyclettes, Championnat de la Loire (4,000 mètres, 12 tours).

1<sup>er</sup> Tranchant, 2<sup>e</sup> Bertrand, 3<sup>e</sup> Amy, 4<sup>e</sup> Géhemme, 5<sup>e</sup> Budas.

Primes au poteau: 1<sup>er</sup> Tranchant, 2<sup>e</sup> Bertrand, 3<sup>e</sup> Tiercelin.

Henri II (chute).

2<sup>e</sup> COURSE. — Grande Internationale (6,000 mètres, 18 tours).

1<sup>er</sup> Bouhres, 2<sup>e</sup> Girardin, 3<sup>e</sup> Renault, 4<sup>e</sup> Delille.

Primes au poteau: 1<sup>er</sup> Girardin, 2<sup>e</sup> Bouhres, 3<sup>e</sup> Renault, 4<sup>e</sup> Bielle.

Dans cette course, Jean-Bail et Beurrois ont fait une chute et ont reçu des contusions heureusement sans gravité, malgré les craintes qu'elles avaient données au premier instant.

3<sup>e</sup> COURSE (réservée aux membres des A. V. S.)

1<sup>er</sup> Amy, 2<sup>e</sup> Bodin, 3<sup>e</sup> Gaborit, 4<sup>e</sup> Fritz, 5<sup>e</sup> Grillault, 6<sup>e</sup> Delcroix (chronomètre offert au moment de la course par M. Tétard).

4<sup>e</sup> COURSE. — Deuxième Internationale (réservée aux coureurs non primés dans la 1<sup>re</sup>).

1<sup>er</sup> Tranchant, 2<sup>e</sup> Bertrand, 3<sup>e</sup> Bernaux.

Primes au poteau: 1<sup>er</sup> Bielle, 2<sup>e</sup> Paulus.

5<sup>e</sup> COURSE. — Internationale, bi-landem.

Course très intéressante.

1<sup>er</sup> Renault et Delille, 2<sup>e</sup> Tranchant et Géhemme, 3<sup>e</sup> Bielle et Tiercelin.

Primes au poteau: 1<sup>er</sup> et 2<sup>e</sup> Renault et Delille.

#### Notes de nos députés

Projet de loi concernant l'alcoolisation et le mouillage des vins.

Voici le texte de cette loi:

« Art. 1<sup>er</sup>. — L'article 1<sup>er</sup> de la loi du 5 mai 1855 est complété ainsi qu'il suit:

« Si, dans les cas prévus par les paragraphes 1 et 2 de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 27 mars 1851, il s'agit de vin additionné d'eau, les pénalités édictées par l'article 423 du code pénal et de la loi du 27 mars 1851 seront applicables, même dans le cas où la falsification par addition d'eau serait connue de l'acheteur ou du consommateur.

« Art. 2. — Toutes les dispositions contenues dans l'article précédent s'appliqueront lorsqu'il s'agira de vin additionné d'alcool.

« Il n'est rien changé à la législation existante en ce qui touche les vins dits de liqueur et les vins destinés à l'exportation.

« Un décret rendu sur l'avis du comité consultatif des arts et manufactures déterminera les caractères auxquels on reconnaît les vins suralcoolisés. »

— Sur l'ajournement du projet:

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté contre.

— Sur l'article 2:

On voté pour: MM. Coudreuse, Guignard et de Maillé.

Ont voté contre: MM. Bougère, de Grandmaison, de La Bourdonnaye, de Soland.

#### CHENEHUTTE-LES-TUFFEAUX

##### Visite de M<sup>r</sup> l'évêque de Tunis

On nous annonce, de cette localité, l'arrivée à Saumur, vers la fin de ce mois, de M<sup>r</sup> l'évêque de Tunis.

L'éminent prélat aurait l'intention de continuer chez nous les savantes conférences sur la Tunisie qu'il inaugura récemment à Paris, en l'église de la Madeleine et au Saint-Sacrement.

## LES COUTEAUX D'OR

Par PAUL FÉVAL

— Towah ! appela Georges Leslie.

L'Indien, jusqu'alors immobile comme les statues couchées sur les tombeaux, et qui semblait plongé dans un profond sommeil, se leva tout d'une pièce.

Il resta ainsi debout et muet, attendant l'interrogation de son maître.

— Combien y a-t-il d'hommes à Montmartre dans le logis de Mohican ? demanda Georges.

— Huit, répondit le Pawnee.

— Qui doit-on tuer.

— Celui-ci une fois, répondit Towah en montrant O'Brien, moi une fois, vous deux fois.

Le général ne comprenait pas. Georges lui serra la main et lui dit :

— L'amitié d'un homme comme moi est un fardeau et un péril !

— Je voudrais seulement tenir ce coquin face à face, au bois de Boulogne ou ailleurs, répliqua le vieil O'Brien : vingt pas, de bous pistolets, voilà ce que j'appelle un duel !

Georges consulta sa montre.

— En chasse ! dit-il à Towah ; tu marches pieds nus depuis assez longtemps !

La poitrine de Towah rendit un rauque et profond soupir.

Sa taille sembla grandir tout à coup.

Il glissa sa main droite sous les plis de sa couverture et en retira un couteau long à manche de bois, brillamment affilé comme un rasoir. Il le brandit trois fois au-dessus de sa tête, puis il se prit à danser en modulant un chant monotone. C'était l'allégresse sauvage de l'Indien qui fait son premier pas dans le sentier de la guerre.

Au moment où son couteau étincelait en rond pour la troisième fois, Towah gagna la porte-fenêtre et disparut dans la nuit.

— Cela doit bondir mieux qu'un tigre ! dit O'Brien.

Un cri guttural lui répondit du dehors. C'était Towah qui, dédaignant, selon sa coutume, de passer par la porte, venait d'escalader, d'un seul élan, la muraille du jardin qui longeait la rue de Parme.

— Nous allons nous séparer, mon cher général, reprit Georges.

— Ne venez vous point avec moi ? demanda

le vieillard.

— Non, un autre que vous doit me présenter. Je vous donne rendez-vous à deux heures de nuit au plus tard. N'oubliez pas le costume hongrois sous votre domino. Songez à la berline et aux armes. Songez surtout à vous-même, et tenez-vous sans cesse sur vos gardes, car mes ennemis sont désormais les vôtres, et cet homme a fait dessein de vous assassiner.

— Nous sommes à Paris, répliqua le général, je sortirai d'ici en voiture. Quoi qu'en disent les romans civilisateurs, on n'assassine pas si facilement que cela !... Je ne sais pas ce que vous voulez faire, mon cher Georges, je sais seulement que tout ce que vous ferez sera honnête et loyal. Au revoir. Je vous rejoindrai à deux heures de nuit chez M<sup>m</sup> la duchesse de Rivas.

Ils s'embrassèrent et le vieux général se retira.

Georges commença aussitôt sa toilette ; il était près de onze heures.

Georges, obligé d'être lui-même son propre valet de chambre, tira de son armoire un paquet et une boîte ; le paquet contenait un costume mexicain d'une certaine richesse, à cause des broderies qui ornaient l'écharpe, la

soubreve et la culotte.

Georges baisa la broderie de l'écharpe.

— Celle-là ne m'eût point trahi ! murmura-t-il, sans nommer l'objet de ce tendre souvenir. Avant que je meure, dusse-je traverser l'Océan tout exprès pour cela, je veux la voir et m'agenouiller devant elle en baissant sa douce main comme celle d'une sainte.

Il avait étalé les différentes pièces de son costume sur des chaises. Avant d'ôter sa redingote, il prit dans sa poche une lettre mignonne dont l'écriture ne pouvait appartenir qu'à une femme.

Il la tint un instant entre ses doigts d'un air rêveur.

— Je ne connais pas cette écriture, pensa-t-il tout haut, mais cela concorde trop bien avec le rapport de Towah pour être un piège. Et cependant, qui peut m'écrire ainsi ? Qui donc s'intéresserait à moi dans ce Paris, où je n'ai fait que passer autrefois ?...

Le nom d'Hélène vint jusqu'à ses lèvres.

— Impossible ! dit-il, répondant à sa propre pensée ; comment mademoiselle de Boistrudan saurait-elle ?... D'ailleurs, elle m'a vu hier pour la première fois ! Je suis fou !

Il ouvrit la lettre qui était ainsi conçue :

Monseigneur est venu, jeudi dernier, paraît-il, prendre quelques jours de repos à Chenet-hutte-les-Tuffeaux.

#### MILLY

##### Vol de liqueurs

Le 13 juin, vers 5 heures du soir, M<sup>me</sup> Gouré, débitante à Milly, un instant absente, était avisée que deux individus de la localité venaient d'entrer à son débit. Elle courut chez elle et trouva deux hommes qui demandèrent une bouteille de vin blanc. Ses clients servis, M<sup>me</sup> Gouré alla chercher du bois dans sa cave et, quand elle revint, prise d'un soupçon instinctif, elle vérifia ses liqueurs et constata la disparition d'une demi-bouteille de cassis et d'une demi-bouteille de vermouth. Elle examina plus attentivement ses clients, et vit les goulots des bouteilles sortant du plastron de la chemise de l'un d'eux.

Elle réclama ses liqueurs — que l'homme restitua non sans peine — et porta plainte à la gendarmerie de Genne. Interrogé, l'escamoteur de liquides (nous sommes « officieusement » invités à ne point livrer son nom) donna pour prétexte qu'il avait agi sous le coup de l'ivresse.

#### ANGERS

##### La retraite aux flambeaux

La Fête des Fleurs a été brillamment inaugurée jeudi soir par la retraite aux flambeaux. Entre deux rangées de torches tenues par des soldats du 2<sup>e</sup> pontonniers et du 133<sup>e</sup> de ligne, se trouvait un piquet de 25 dragons qui ouvrait la marche, la musique du 135<sup>e</sup>, la fanfare de la Doutre, l'Harmonie Angevine, la fanfare du IV<sup>e</sup> arrondissement et Angers-Fanfare. La retraite se terminait par un char d'artifice et par un piquet de dragons.

Pendant tout le parcours, une foule considérable stationnait sur les trottoirs des boulevards et des rues. Les soldats chargés du service d'ordre avaient peine à la maintenir.

L'itinéraire a été ponctuellement suivi et sans aucun accident grave.

Sur le boulevard de Saumur, M. Besson-neau a salué la retraite par de nombreux feux de Bengale. Le coup d'œil était ravissant.

Sur tout le parcours, on admirait le feu d'artifice, habilement tiré par les soins de M. Grolleau.

Le matador Robert et tous ses toréadors prenaient part à la retraite en landaus.

La dislocation s'est effectuée en de très bonnes conditions, place Larochehoucauld-Liancourt, autour du kiosque.

#### TRIBUNAL CORRECTIONNEL D'ANGERS

##### Audience du 15 juin

Un malfaiteur des plus dangereux, malgré son jeune âge, est certainement le nommé Dudoré Yves-Marie, horloger, sans domicile fixe.

« M. Georges Leslie doit être présenté ce soir à l'ambassade du Brésil; M. G. L. a entamé une lutte inégale. Cette nuit, quatre hommes seront apostés aux abords de l'ambassade : un landau sans armoiries, renfermant deux dominos, le cocher et le valet de pied en livrée brune; ce sont quatre assassins. La personne qui fournit ce renseignement à M. G. L. le reçoit à l'instant même, à six heures du soir; elle en aura d'autres. M. G. L. a eu tort de parler comme il l'a fait hier, chez M<sup>me</sup> la marquise de B. La personne que M. G. L. a voulu compromettre veut réduire au silence, cette nuit, tous ceux qui pourraient divulguer son vrai nom, savoir : le général O'B., M. G., le comte Albert de R. et l'Indien T. »

A bien relire cette étrange missive, l'étonnement de Georges devait arriver à son comble. Qui donc pouvait connaître ces détails? Georges avait reçu la lettre quelques minutes avant l'arrivée du général. Les instructions qu'il avait données à ce dernier s'en étaient ressenties.

Maintenant que le général n'était plus là, Georges se répétait involontairement et pour la centième fois cette question :

« Qui peut avoir reçu ainsi la confidence

Cet individu a déjà subi quatre condamnations, vols et abus de confiance, et il comparait aujourd'hui devant le tribunal pour escroquerie.

Il a escroqué : 1<sup>o</sup> à Saumur, une bicyclette chez M. Merle; 2<sup>o</sup> à Saint-Hilaire-Saint-Florent, de nombreux effets d'habillement à M. Noubiane; 3<sup>o</sup> à Angers, une montre à M. Plumain; 4<sup>o</sup> même ville, une pendule et plusieurs montres à M. Colombel; 5<sup>o</sup> même ville, une montre à M. Cabal, et 6<sup>o</sup> même ville, cinq montres et une très grande quantité d'effets d'habillement.

Pour commettre ces escroqueries, il demandait à la personne de bien vouloir lui remettre des montres ou bien des habits afin de les vendre.

Le tribunal le condamne à deux ans de prison.

##### La fête du 77<sup>e</sup> à Cholet

A l'occasion de l'anniversaire de la bataille de Friedland, jour de la fête du 77<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Cholet, le colonel Frater a passé jeudi matin, 14 juin, sur la place Travot, la revue du régiment.

Il a profité de cette circonstance pour faire reconnaître et installer officiellement M. le lieutenant-colonel Sallé, nouvellement nommé au 77<sup>e</sup> et arrivé de la veille.

Cette solennité militaire, favorisée par un temps splendide, a été des plus imposantes.

Le soir, à huit heures, réception du nouveau lieutenant-colonel au Cercle militaire.

##### Un moyen de purifier l'eau

Un de nos confrères a consulté, sur ce sujet d'actualité si intéressant, M. Girard, directeur du Laboratoire municipal de Paris, qui lui a dit, entre autres choses :

Depuis quelque temps, j'ai remis à l'étude un procédé connu déjà depuis longtemps, mais qui n'a jamais été employé d'une façon générale.

Tout le monde sait plus ou moins que les microbes ne peuvent pas vivre dans les milieux acides. Les acides libres de l'estomac détruisent les bactéries, comme ils font périr les trichines. On emploie le jus de citron contre la diphtérie et le scorbut, maladies microbiennes par excellence, et, dans le traitement des maladies d'estomac, on se sert de l'acide chlorhydrique pour arrêter les fermentations de mauvaise nature.

Les recherches que je viens de diriger spécialement sur les bacilles du choléra et de la fièvre typhoïde, me permettent de confirmer ces données générales. Un gramme d'acide chlorhydrique, tartrique ou citrique mis dans un litre d'eau contaminée, suffit à tuer tous les microbes qui s'y trouvent contenus.

C'est désormais un fait acquis dont vous pouvez affirmer la réalité absolue.

du vicomte? A supposer que le vicomte se soit ouvert à un tiers dans une circonstance si grave, quel intérêt ce tiers peut-il avoir à le trahir?

Georges fouillait en vain son esprit. Ce problème était pour lui insoluble.

Il remit la lettre dans sa poche et fit rapidement sa toilette de bal masqué. Sous la chemise de cotonnade anglaise, brodée de soie rouge, il glissa un couteau renfermé, manche et lame, dans une gaine de paille nattée.

Le fameux couteau d'or exhibé par le vicomte de Villiers au réveillon de la marquise avait un étui presque semblable.

Comme il allait sortir par la porte-fenêtre que Towah avait laissé entr'ouverte, il vit un objet blanc sur le seuil. Il le ramassa.

C'était un billet à son adresse. L'écriture était la même que celle de la lettre mystérieuse.

Le billet disait :

« On n'a pu rien apprendre des projets du vicomte de V... Le landau et les quatre hommes doivent servir sans doute à quelque embûche. Le plus sûr, pour M. G. L., serait assurément de ne point aller à l'ambassade brésilienne cette nuit. On s'occupe de sauvegarder le général O'B. » (A suivre.)

L'acide citrique semble être le plus actif. Il n'y a donc qu'à prendre un demi-citron et à en exprimer le jus dans un litre d'eau que l'on veut boire et laisser reposer une demi-heure; l'on pourra avaler ensuite le liquide en toute sécurité, car il est désormais absolument pur.

Si, par hasard, le buveur est gêné par le petit goût aigrelet, à peine perceptible, que laisse la faible quantité de citron employée, il n'y a qu'à ajouter une pincée de bicarbonate de soude. L'acide est neutralisé et l'eau reprend son goût primitif. Quant au vin, conseillez à vos amis de boire, en temps d'épidémie, le petit vin léger quelque peu acide que donnent nombre de nos coteaux de France. L'acide tartrique qu'il contient est une garantie, etc.

Vous pouvez, en toute sécurité, indiquer ce procédé. Il sauvera peut-être bien des gens.

Il est peut-être bon d'ajouter que le bicarbonate de soude forme, avec l'acide citrique, un citrate de soude qui jouit de toutes les propriétés de la limonade Roger (ceci n'est pas une réclame).

#### État-civil de la ville de Saumur

##### PUBLICATIONS DE MARIAGE

Auguste Beillaud, domestique, à Longué, et Angèle Charton, domestique, à Saumur.

Daniel-Michel Audigier, ajusteur, et Lucie-Louise Taupin, domestique, tous deux à Saumur.

Camille-Albert Péan, propriétaire, à Forges (Maine-et-Loire), et Louise-Juliette Guérineau, sans profession, à Saumur.

Octave-Ernest Boyer, sabotier, à Frontenay (Vienne), et Alexandrine-Anaïs Rebéchaud, domestique, à Saumur.

Charles Albert Lavelatte, cocher, et Clémence-Henriette Marie-Albertine Soreau, lingère, tous deux à Saumur.

« En goûter une fois c'est l'adopter pour toujours » A quoi s'applique donc cette phrase? Au Tapioca RILS. Demandez-en chez votre épicer, en exigeant sur le paquet la marque de fabrique qui consiste en un trèfle à quatre feuilles et vous m'en direz des nouvelles.

#### CONSEILS ET RECETTES

##### LA LAITUE

Si la laitue est estimée comme salade, elle a droit également à être considérée comme médicament agréable. Ses propriétés particulières étaient connues des anciens, qui la regardaient comme l'aliment le plus sain et le plus utile pour rafraîchir le corps. Après leurs excès de table, les Romains mangeaient de la laitue pour se remettre. Gallien en prenait tous les soirs, afin de se préparer au sommeil tranquille.

Les personnes qui ont de l'inflammation, celles atteintes de maux de reins, les hypocondriaques se trouvent bien de l'usage de la laitue. Dans certains cas, pour qu'elle produise plus d'effet, on en fait des décoctions concentrées.

Comme la laitue adoucit le système nerveux et rafraîchit l'estomac, elle convient surtout aux tempéraments bilieux et nerveux.

La médecine tire de la tige de la laitue un suc particulier qui a la propriété de calmer des douleurs, de régulariser les battements du cœur, et de provoquer au sommeil.

Ajoutons que les premières laitues qui paraissent en avril n'ont aucune saveur et sont très aqueuses. C'est à la fin des mois de mai et juin que cette salade est bienfaisante et qu'elle possède des propriétés hygiéniques.

**RECETTE CONTRE LES DARTRES VIVES**  
Mélanger 30 grammes de soufre dans un setier de vinaigre de vin.  
Faire bouillir en agitant; s'en frictionner ensuite.  
Le remède est très efficace.

## Dernières Nouvelles

### Dépêches de Paris

Lundi, 2 h. du soir.

#### Funérailles du sous-lieutenant Schiffmacher

Les obsèques ont eu lieu, ce matin, en l'église du Val-de-Grâce. Le général Saussier, commandant la place de Paris, de nombreux officiers et soldats y assistaient. Le ministre de la guerre s'était fait représenter.

Avant le transfert du corps à la gare Montparnasse, le colonel du 4<sup>e</sup> régiment d'infanterie a prononcé, devant le cercueil, un éloquent et touchant adieu.

HAVAS.

**Le Musée des Familles (59<sup>e</sup> année)**, paraissant deux fois par mois, publié dans son numéro du 15 juin 1894 :

Le lion de Camors, par L. de Caters. — Les Salons de 1894, par G. Migeon. — Causerie de quinzaine. — La lique de Souabe, par W. Hauff, traduction de Lavallée. — Par ricochet, par C. de Boisgérard. — Léon de trop, par Arth. Douliac. — Notes bibliographiques. — Mosaïque, par Eug. Muller. — Titre et table du 72<sup>e</sup> volume.  
Illustrations par J. Girardet, Rivoire, Closs, W. Gause, Gaillard, etc., et d'après de vieilles estampes.

Prix d'abonnement, Paris : un an, 14 fr. Départements, 16 francs, à la Librairie CH. DELAGRANGE, 15, rue Soufflot, Paris.

## MARCHÉS

### VIIERS, 13 juin

Froment, 1<sup>er</sup> qual., l'hect., 15 50. — 2<sup>e</sup> qual., 13 fr. — Seigle, 10 75. — Orge, 10 fr. — Avoine, 1<sup>er</sup> qual., 9 50. — Blé noir, 11 50. — Maïs, 12 65. — Foin, 1<sup>er</sup> qual., les 500 kil., 60 fr. — Paille de froment, 45 fr. — Trèfle, les 100 kil., 110 fr. — Luzerne, 105 fr. — Beurre, le kil., 2 80. — Œufs, la douz., » 70. — Poulets, la couple, 3 25.

### ANGERS, 16 juin

Froment, 1<sup>er</sup> qual., le décalitre, 1 50; nouveau, 1 40. — Seigle, 1 25. — Orge, 1 25. — Avoine grosse, 1 75; menue, 1 05. — Pommes de terre nouv., » 70. — Foin, les 100 kilos, 9 50. — Paille, 8 fr. — Farines, les 100 kilos, 27 fr. — Beurre, le kil., 2 40. — Poulets, la couple, 4 75. — Œufs, la douz., » 85. — Bœuf, le kilo, 2 fr. — Vache, 1 80. — Veau, 2 10. — Mouton, 2 30.

### Marché de Saumur du Samedi 16 Juin

Froment-commerce, l'hectolitre	15 50	Bœuf 1 <sup>er</sup> 60, vache, kil.	1 80
id. halle (moyenne)	14 90	Veau	2 —
Méteil	—	Mouton	2 40
Seigle	—	Porc	2 —
Orge	—	Poulets la couple	4 50
Avoine	11 —	Dindonneaux	—
Sarrasin	11 —	Canards	4 50
Haricots blancs	34 —	Oies	8 —
Haricots rouges	32 —	Beurre le kilog.	2 10
Fèves	—	Œufs la douzaine	— 90
Noix	9 —	Foin, la charretée de	—
Châtaignes	—	780 kilog.	100 —
Sel les 100 kil.	15 —	Luzerne	95 —
Son	14 —	Paille	55 —
Pommes de terre, la barrique,	14 —	Huile de noix, 50 kil.	130 —
Farine, la culasse de	43 —	Chanvre 1 <sup>er</sup> qualité	—
157 kilog.	—	les 52 kilog.	500 —
Pain 1 <sup>er</sup> qual., le kil.	—	id. 2 <sup>e</sup>	—
id. 2 <sup>e</sup> id. Of. 30	—	id. 3 <sup>e</sup>	—
id. 3 <sup>e</sup> id. Of. 28	—	Charbon de bois, les	—
		100 kilog.	16 —
		Charbon de terre	4 —

### Cours des Vins

**Rouges.**  
Souzay et environs . . . . . la barrique 90 à 100  
Champigny . . . . . 110 à 130  
Varrains . . . . . 80 à 100  
Bourgueil . . . . . 100 à 110  
Restigné . . . . . 100 à 110  
Chinon . . . . . 80 à 90

**Blancs.**  
Coteaux de Saumur . . . . . la barrique 75 à 80  
Ordinaires, environs de Saumur . . . 70 à 75  
Saint-Léger et environs . . . . . 70 à 75  
Varrains et environs . . . . . 70 à 75  
Le Puy-Notre-Dame et environs . . . 65 à 70  
La Vienne . . . . . 65 à 70

Le Gérant, L. DELAUNAY.

# TISANE DUSSOLIN

Le meilleur régénératif des forces que l'on puisse employer contre l'épuisement des organes, les douleurs de l'estomac et de la tête, les mauvaises digestions, les maladies du foie, des nerfs et toutes les maladies résultant de la fatigue et des vices du sang est la Tisane Dussolin.

Prix : 4<sup>50</sup> la flacon. — Se trouve à Paris, chez DERBECCQ, Pharm., 24, rue de Charonne, et toutes bonnes Pharmacies de France. Dépôt à Saumur, pharmacie DESCHAMPS, 11, 13, 15, rue Saint-Jean.

MM. les créanciers de la faillite Leblanc, charbon à Villeberrier, conformément aux dispositions de l'art. 504 du Code de commerce, sont invités à se présenter, le samedi 23 juin, à 10 heures, en la chambre du conseil du Tribunal de commerce, à l'effet de délibérer sur la formation d'un concordat.

Le Greffier, COLLIN.

Etudes de M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué-licencié à Saumur (Maine-et-Loire), 8, rue Cendrière, successeur de M<sup>e</sup> BEAU REPAIRRE, et de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevrault (Maine-et-Loire).

## VENTE

Aux enchères publiques

SUR LICITATION

Au plus offrant et dernier enchérisseur,

EN ONZE LOTS

### De 11 parcelles de Terre

Pré, Bois, Bois taillis

Situés communes de Fontevrault, Epieds, arrondissement de Saumur (Maine-et-Loire); Saint-Germain-sur-Vienne, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire).

L'ADJUDICATION aura lieu le dimanche 8 juillet 1894, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevrault (Maine-et-Loire).

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra :

Qu'en exécution d'un jugement rendu contradictoirement entre les parties ci-après nommées par le Tribunal civil de Saumur le dix-sept mai mil huit cent quatre-vingt-quatorze, enregistré.

Et à la requête de :  
1. Madame Joséphine Rocher, propriétaire, veuve de M. Félix Desveaux, demeurant à Turquant ;

2. Madame Marie-Joséphine Desveaux, épouse de M. Louis Barbereau, propriétaire-cultivateur, et de ce dernier pour l'assister et autoriser, demeurant ensemble à Turquant.

Ayant pour avoué M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, demeurant à Saumur, 8, rue Cendrière, lequel se constitue et occupera pour eux sur la présente poursuite de vente et ses suites :

En présence ou de défaut appelé de :  
M. Félix Desveaux fils, propriétaire-cultivateur, demeurant à Turquant,  
Ayant pour avoué constitué M<sup>e</sup> LE RAY, demeurant à Saumur, rue du Marché-Noir. Il sera procédé, le dimanche huit juillet mil huit cent quatre-vingt-quatorze, à une heure du soir, en l'étude et par le ministère de M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevrault (Maine-et-Loire), à la vente aux enchères publiques sur licitation, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens ci-après désignés.

### DÉSIGNATION

Commune de Fontevrault (Maine-et-Loire)

Premier Lot.

Cinquante-cinq ares de bois, sis à la Maison-Fouquet, joignant au levant la route, au midi les héritiers Fouquet, au nord le chemin.

Mise à prix, quatre-vingt-dix francs, ci... 90

Commune de Saint-Germain-sur-Vienne (Indre-et-Loire)

Deuxième Lot

Dix-neuf ares vingt-cinq centiares de pré, sis dans les Chambrons, joignant au levant M. Boisnier, au midi Dufresne et M. de Champigny et au nord M. Gendron et autres. Mise à prix, neuf cent francs, ci... 900

Commune de Fontevrault (Maine-et-Loire)

Troisième Lot.

Huit ares vingt-cinq centiares de terre, au Bois-Barrier, joignant au levant le chemin, au midi Bassereau et au nord un chemin.

Mise à prix, cinquante francs, ci... 50

### Quatrième Lot.

Huit ares vingt-cinq centiares de terre, au Bois-Barrier, joignant au midi veuve Crespin, au nord le chemin et au couchant Maurice Bruneau.

Mise à prix, cinquante francs, ci... 50

### Cinquième Lot

Onze ares de terre, à Billette, joignant au levant Rocher, au midi Bellard, au couchant le chemin et au nord le chemin.

Mise à prix, soixante francs, ci... 60

### Sixième Lot

Soixante et onze ares cinquante centiares de bois taillis, aux Tailles-Mortes ou près Chanteloup, joignant au levant la route, au midi la Colonie agricole de Saint-Hilaire et au nord-ouest Rouiller.

Mise à prix, cent-dix francs, ci... 110

### Septième Lot

Onze ares de terre, à la Minée, joignant au levant Nau, au midi Beillard, et au couchant le chemin.

Mise à prix, quatre-vingt-dix francs, ci... 90

### Huitième Lot.

Cinq ares cinquante centiares de terre, au même lieu, joignant au levant Niquet, au midi Nau, au couchant Goblet.

Mise à prix, quarante francs, ci... 40

### Neuvième Lot

Treize ares vingt-cinq centiares de bois, au même lieu, joignant au levant Madame Bertrand, au midi Beillard, au couchant Nau, et au nord Niquet.

Mise à prix, cinquante francs, ci... 50

Commune d'Epieds (Maine-et-Loire)

### Dixième Lot.

Un hectare treize ares de bois, sis aux Bouslains, joignant au midi Bureau, au couchant Maurice Bruneau, et au nord Urbain Mollet.

Mise à prix, deux cents francs, ci... 200

Commune de Fontevrault (Maine-et-Loire)

### Onzième Lot

Seize ares cinquante centiares de terre, à la Fontaine, joignant au levant Rocher, au midi Joubert, au couchant le chemin.

Mise à prix, soixante-dix francs, ci... 70

Total des mises à prix : mille sept cent dix francs, ci... 1,710

S'adresser, pour les renseignements :

1<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> ANDRÉ POPIN, avoué à Saumur, 8, rue Cendrière, poursuivant la vente ;

2<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> LE RAY, avoué à Saumur, rue du Marché-Noir ;

3<sup>o</sup> A M<sup>e</sup> VERLET, notaire à Fontevrault (Maine-et-Loire), rédacteur et depositaire du cahier des charges.

Dressé par l'avoué poursuivant soussigné.

Saumur, le quatorze juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze.

ANDRÉ POPIN.

Enregistré à Saumur, le seize juin mil huit cent quatre-vingt-quatorze, folio case... Regu un franc quatre-vingt-huit centimes, décimes compris.  
Signé : DAUPHIN.

### A VENDRE

Panier à 4 roues

Forme Duc

En très bon état.

S'adresser, 48, rue de Poitiers.

## Imprimerie Paul GODET, Saumur

FACTURES TOUTS FORMATS  
CARTES D'ADRESSES  
ETIQUETTES PARCHEMIN P<sup>r</sup> ENVOIS  
TÊTES DE LETTRES  
CIRCULAIRES — ENVELOPPES  
AVIS DE TRAITES — MANDATS  
REÇUS & BONS à SOUCHE PERFORÉS  
REGISTRES

LETTRES MARIAGE, LETTRES DEUIL  
FAIRE-PART NAISSANCE  
CARTES DE VISITE  
AFFICHES — PROSPECTUS  
PROGRAMMES P<sup>r</sup> FÊTES & SOIRÉES  
PRIX-COURANTS  
MENUS EN BLANC & IMPRIMÉS  
CATALOGUES — BROCHURES

Consulter les Prix de la maison avant de commissioner à l'extérieur.

Saumur, imprimerie Paul Godet.

Etude de M<sup>e</sup> JAMIN, notaire à Genoes.

## A LOUER

Pour le 1<sup>er</sup> novembre prochain

### Jolie Maison

Située à Saint-Clément-des-Levées, avec cour, écuries, servitudes, jardins et pré.

Le tout d'une contenance de 4 hectare 10 ares.

S'adresser, pour traiter, audit M<sup>e</sup> JAMIN.

Etude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur.

## A VENDRE

PAR ADJUDICATION

Pour cause de décès

Le Mercredi 20 juin 1894, à une heure, en l'étude de M<sup>e</sup> LE BARON, notaire à Saumur,

### UNE MAISON

EN BON ÉTAT

Très bien située, à Saumur, rue de Bordeaux, n<sup>o</sup> 14, en face l'hôtel de M. Louis Mayaud, Jardin bordant la prairie de l'Institution Saint-Louis.

Superficie totale : 550 mètres carrés.

Revenu annuel, 2.060 fr.

Mise à prix... 24,000 fr.

Facilités de paiement.

S'adresser, pour visiter, à M. SALAIS, propriétaire à Saumur, rue du Collège, 3, les mardi, jeudi et samedi de chaque semaine, de midi à 2 heures.

## A CÉDER

Magasin de Bois et Charbon

Au centre de la ville.

S'adresser à M. LANGLOIS.



## Cycles Decauville

LE DERNIER MOT DE LA PERFECTION ET DU BON MARCHÉ

P<sup>r</sup> route (pneus Michelin ou autres) 450 F  
P<sup>r</sup> course — — 500 »  
De dame — — 450 »  
L'Épaulant — — 375 »  
Type officier qual. sup<sup>r</sup> creux 32 1/2 350 »  
Populaire, Petit Bourg — — 300 »

LE CATALOGUE ILLUSTRÉ EST ENVOYÉ GRATIS ET FRANCO

Nos machines sont garanties contre tout vice de construction.

S'adresser à A. GUIBERT, déposité, rue du Temple, 5, SAUMUR

# BICYCLETTES 1<sup>er</sup> CHOIX

Garanties 2 ans sur facture

A CAOUTCHOUC CREUX Cadre allongé, billes partout, direction à billes, rayons tangents, renforcés et nickelés; pouvant porter **225** fr. un poids minimum de 100 kil.

A PNEUMATIQUE AU CHOIX Même modèle que ci-dessus, **290** fr.

A. HUBERT, CONSTRUCTEUR  
Croix-Verte — SAUMUR

RÉPARATIONS EN TOUS GENRES

SOCIÉTÉ DES  
HUILES D'OLIVE DE NICE

Extrait de l'article 2 des statuts :  
« La Société ne pourra vendre sous la dénomination d'Huiles d'Olive que des huiles absolument pures et sans mélange d'huile de graines. »

DÉPÔT RÉGIONAL  
Maison **IMBERT** Fils  
33, Rue d'Orléans-SAUMUR-rue Dacier, 38  
Spécialité d'HUILE d'OLIVE Vierge extra DE NICE

Le flacon... 2 fr. 80 | Le 1/2 flacon... 1 fr. 50  
Les verres sont repris à 0,40 | Les verres sont repris à 0,30

En Bonbonnes en verre garnies d'Osier  
De 5 kilog., 1/2 kil., 1 fr. 10. De 10 kilog., 1/2 kil., 1 fr.

Modèles déposés des emballages  
Les emballages sont repris aux prix facturés

Dépôt de la Société Laitière  
Des Alpes Bernolises  
Lait stérilisé — Crème stérilisée  
Farine lactée.

## ÉPICERIE NOUVELLE

38, rue d'Orléans, 1, rue Beaurepaire, SAUMUR

**E. CHAUVEAU**

SPECIALITE d'huile d'Olive vierge de Nice, 1 fr. 10 le 1/2 kilo, par bonbonne de 5 kil.

PRIMEURS, arrivages tous les jours

Cerises, Abricots, Amandes vertes, Bigarreaux, Asperges et Artichauts

RHUM, importation directe, depuis...	1 50
SAMOS (recommandé) depuis...	1 25
MALAGA vieux	1 50
FRONTIGNAN	2 »

Beurre de la Laiterie Angevine (St-Clément), arrivages tous les Mardis, Jendis, Samedis

## LA JEUNE MÈRE

JOURNAL ILLUSTRÉ. — 19<sup>e</sup> ANNÉE  
6 francs par an. — Le numéro 60 centimes franc.

Bureaux : 4, rue de Provence, PARIS.

Les jeunes femmes ont à leur disposition un grand nombre de journaux spéciaux qui leur apprennent comment elles doivent s'habiller, organiser un dîner, une soirée, mais ne leur enseignent pas l'art de nourrir leurs nouveau-nés, d'élever les enfants, de leur conserver la santé et l'existence. Le journal LA JEUNE MÈRE, du D<sup>r</sup> BROCHARD, donne ces indications. Il contient de précieux enseignements sur l'allaitement maternel, l'emploi du biberon, sur l'alimentation, la dentition, le sevrage, la vaccination, les soins de l'enfance et tout ce qui intéresse la santé de la mère. C'est une très utile publication, et le complément obligé de tous les journaux que reçoivent les jeunes femmes.

# EPICERIE CENTRALE 28 et 30, Rue Saint-Jean, SAUMUR

VINS en Cercles et en Bouteilles

Vin Rouge, Côteaux de Saumur, le litre 0 35, la pièce (225 litres) 68 fr. droits payés	RHUM Sainte-Luce, marque John Alvans, depuis 1.50 (terre coupés)
Vin Blanc, Côteaux de Saumur, le litre 0 40, la pièce (225 litres) 80 fr. droits payés	Madère du Cap, depuis 1.50
26 litres pour 25. — Livraison à Domicile.	Malaga vieux, depuis 1.75